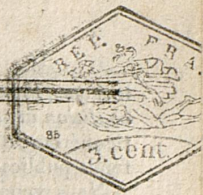


LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Brumaire, an VIII.



Détails de la séance extraordinaire des deux conseils à Saint-Cloud. — Décret du conseil des anciens, qui suspend le corps législatif jusqu'au 1^{er} nivose, et qui nomme une commission législative de 25 membres, et une commission exécutive de trois membres. — Fermeture du conseil des cinq-cents par le général Buonaparte. — Tentatives faites par plusieurs membres de ce conseil pour assassiner Buonaparte. — Nouvelles diverses.

ESPAGNE.

De l'Escurial, le 2 brumaire.

Après de mûres délibérations, notre gouvernement paroît s'être décidé à de grandes mesures pour raviver le crédit & mettre plus d'activité & d'ensemble dans les affaires. Déjà le ministère de la guerre avoit passé, il y a peu de tems, des mains d'un homme honnête & justement estimé, mais trop peu acif (Alvarez) en celles de M. Cornet, officier distingué qui commandoit en Catalogne. Ces jours derniers Langara, ministre de la marine, dont l'âge & le caractère convenoient peu aux circonstances, a été destitué. On le plaint dans sa disgrâce comme homme vertueux ; mais comme ministre, il sera peu regretté.

Nos finances sur-tout demandoient de grandes réformes & notre crédit de grands secours. On vient d'ouvrir un emprunt de trois millions en Hollande, & de simplifier la perception des impôts ; mais ce ne sont encore là que des palliatifs. On espéroit que notre clergé alloit fournir spontanément des remèdes plus efficaces. Tout le monde croyoit qu'on alloit passer avec lui un contrat en vertu duquel il auroit pris à sa charge le paiement d'une grande quantité de billets royaux, à des conditions avantageuses. Tout le monde a été trompé, & le clergé lui-même. Ses députés, au moment où ils croyoient toucher à la conclusion, ont reçu ordre de s'en retourner dans leurs diocèses respectifs ; & le roi demande, sans contrat, sans conditions, à son clergé d'Europe, trente millions de réaux (sept millions & demi de francs) & trente-six à celui de l'Amérique espagnole.

Le père du ministre des affaires étrangères, don Louis-Mariano de U. quijo, vient d'être nommé camariste du conseil de Castille.

ITALIE.

De Gènes, le 4 brumaire.

Extrait d'une lettre du chef de l'état-major de l'aile droite, au général de division Massol, commandant la ville de Gènes.

Du quartier-général de Novi, le 2 brumaire an 8.

Ce matin, le général Saint-Cyr a attaqué l'ennemi à Pastorana, Bazafuzzo & Bosco, & l'a complètement battu. Il a eu un cheval tué sous lui. Nous avons enlevé toutes les batteries, & particulièrement celles du Bosco où l'ennemi avoit son camp. Nous lui avons fait mille prisonniers, & pris plusieurs pièces de canon. Il falloit toute l'impétuosité française pour obtenir de si grands succès dans une plaine immense, sans cavalerie & sans artillerie. Quatre mille français ont attaqué cinq mille autrichiens dans la position la plus avantageuse, les ont battus & mis en pleine déroute, malgré 7 pièces de canon & environ 1200 chevaux. Cette attaque a été dirigée par les généraux Vatrin, Dombrowski, Sablonoski & Darnaud, sous les ordres du général Saint-Cyr. L'ennemi se trouve maintenant derrière la Bormida, & j'espère qu'il ne la passera plus.

Signé, GUYOT.

On assure que le général Victor bloque un corps de 1,200

hommes d'infanterie dans un château voisin de Beimette, & un corps de 600 chevaux dans un enclos de vigne. On s'attend à apprendre bientôt que ces troupes se sont rendues à discrétion.

L'ex-doge Brignole, qui s'étoit embarqué pour se retirer à Monégia, a été surpris par un corsaire qui, après lui avoir pris environ 1200 liv. en or, & dépouillé de tout, le mit à terre ; mais auparavant, le corsaire lui avoit fait signer une lettre de change de six mille liv. sur un particulier. La lettre a été présentée & portée au ministre de la police. Le général Miollis, instruit de ce fait, a, sur-le-champ, ordonné la recherche du corsaire, qui a été arrêté à Chiavari.

Le Piémont commence à ressentir la disette. Les Autrichiens font venir de Lombardie une grande partie des fourrages dont ils ont besoin pour approvisionner la citadelle d'Alexandrie. Voici le moyen dont ils se sont servis : ils ont attendu qu'on ait apporté dans la ville toute sorte de denrées pour la foire qui se tient dans le mois d'octobre ; ils ont ensuite pris tout ce qui étoit à leur bienséance, en donnant des bons aux propriétaires.

PRUSSE.

De Berlin, le 4 brumaire.

Il se trouvoit ici, il y a quelques jours, deux soldats prussiens qui ont été avec Buonaparte en Egypte & en Syrie. Ils avoient dans le tems déserté en France, & ils firent partie de l'armée d'Orient. A l'expédition de Syrie ils furent faits prisonniers & conduits à Constantinople, où ils devoient avoir les oreilles coupées. Ils s'adressèrent au ministre prussien, M. de Knobelsdorff, qui les réclama comme sujets prussiens & déserteurs : ils lui furent de suite rendus. Le ministre leur déclara que depuis leur désertion il avoit été publié un pardon général. Aussi-tôt qu'ils eurent appris cette heureuse nouvelle, ils se rendirent dans cette capitale, & se firent annoncer chez le général-commandant, M. de Gotze, qui, en considération de leur singulière aventure, les a exemptés de servir, & leur a permis de retourner dans leurs foyers, ce qu'ils ont fait, après avoir passé ici quelques tems, allant dans les maisons raconter les événemens dont ils ont été témoins : par ce moyen ils se sont procuré quelque argent.

ANGLETERRE.

De Londres, le 9 brumaire.

Les 3 pour cent consolidés étoient hier à 61 $\frac{1}{2}$. Thomas Grenville, à peine revenu de Berlin, doit y re-

tourner. Mais ce n'est plus, dit-on, comme l'organe de la coalition armée : il y porte des vœux pacifiques. C'est particulièrement à cette idée que l'on attribue la hausse des fonds publics.

Nous venons de perdre encore, sur les côtes de la Hollande, le vaisseau de guerre *le Nassau*, de 64 canons; il a péri près de 50 hommes de l'équipage.

Napper-Tandy & ses trois compagnons d'infortune sont arrivés hier au bureau de police à Brow-Street. Ils ont débarqué à Sheerness, & sont à Newgate (prison de Londres).

Il vient d'arriver par terre un courrier des Indes-Orientales. Il a apporté des dépêches d'une date très-récente. Le gouvernement n'en a pas encore laissé transpirer le contenu. On sait cependant qu'il s'étoit tramé dans l'Indostan une vaste conspiration contre tous les Européés & les Anglais en particulier. Ils devoient être tous exterminés. Le Nabab du Décan & tous les chefs de son navire étoient à la tête de la conspiration.

Un traité d'alliance entre le roi d'Angleterre & le roi de Naples a été signé à Naples le 11 frimaire an 7. En voici les principales conditions :

Les deux puissances se garantissent réciproquement leurs états & possessions. L'Angleterre s'opposera dans la Méditerranée à la marine ennemie. Tous les ports du roi de Naples lui seront ouverts : il lui sera fourni des vivres à bon marché, ainsi que ce dont elle auroit besoin pour ses vaisseaux.

Le roi de Naples fournira quatre vaisseaux de ligne, quatre frégates & quatre bâtimens légers, qui se réuniront à la flotte anglaise. En outre, il donne trois mille matelots qui seront payés & traités comme les anglais, mais qui ne pourront être employés hors de la Méditerranée. Ils auront la même part au butin que les anglais.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Frauenfeld, le 9 brumaire,

Les troupes stationnées derrière la Thur viennent de recevoir l'ordre de se porter à la hâte en partie vers le Rhin & en partie vers Saint-Gall & Busingen. On assure que les Russes se mettent en mouvement dans les Grisons, & qu'une partie est déjà avancée jusqu'à Wallenstadt. On a entendu hier une forte canonnade sur le Rhin.

De Zurich, le 9 brumaire.

Il passe ici beaucoup de troupes qui se portent sur Baden & Winterthur. Il ne reste ici que des grenadiers, dont le nombre se monte à près de 8,000, & qui y sont rassemblés pour entreprendre au premier jour une expédition particulière.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 19 brumaire.

La translation du corps législatif à Saint-Cloud, conformément au décret du conseil des anciens, s'est faite, dès ce matin, avec le plus grand calme.

Les députés s'y sont rendus individuellement, de bonne heure. Mais comme le local destiné à les recevoir n'avoit pas été préparé d'avance, ils n'ont ouvert leur séance que vers une heure & demie.

Le conseil des cinq-cents s'est assemblé dans l'Orangerie, & celui des anciens dans la grande galerie.

Dans l'Orangerie, un bureau avoit été élevé sur une

estrade pour le président Lucien Buonaparte & les secrétaires. Les autres députés étoient assis sur des banquettes. Ils y étoient en nombre à-peu-près complet & en costume, comme à l'ordinaire. Il ne manquoit que 45 membres. Parmi les députés connus qui étoient absens, on a remarqué Jourdan, Augereau, Chalmel, Salicetti, Stevenotte, Gémisieux, Lacuée, Lamarque.

On a admis à la séance autant de spectateurs qu'en pouvoit contenir le local, c'est-à-dire, environ une centaine à chaque extrémité. Les assistans étoient séparés des députés par une espèce de barrière.

Une garde assez nombreuse, & de douze cents hommes au plus, y compris celle du corps législatif, du directoire & quelques soldats de ligne étoient répandus dans la première cour du château. L'on n'entroit qu'avec des cartes.

Buonaparte est arrivé à midi & demi, en voiture, suivi de son état-major.

En attendant l'ouverture de la séance, les députés se sont promenés dans le jardin, & s'y entretenoient des causes de leur déplacement momentané, & de l'objet de leur convocation extraordinaire. Très-peu d'entr'eux sembloient au fait des changemens projetés. Les bruits les plus contradictoires circuloient à ce sujet, & les plans supposés étoient approuvés ou désapprouvés, suivant l'opinion, les craintes ou les espérances de chacun.

Sieyès étoit avec Buonaparte à Saint-Cloud; toutes les mesures paroissent avoir été concertées entre eux & Roger-Ducos.

Sieyès a montré constamment le calme & le sang-froid qui caractérisent la sagesse & le courage.

Il n'a paru éprouver d'émotion qu'à la nouvelle du danger de celui qui est destiné à sauver avec lui la république & la liberté.

— On ne sait pas ce qu'est devenu Moulins; il s'est caché dès qu'il a eu connoissance de ce qui se passoit; il avoit donné hier matin à un bataillon l'ordre d'aller investir la maison de Buonaparte. Mais ce bataillon n'avoit pas obéi.

— La plupart des députés sont revenus tranquillement ce soir à Paris. Il est probable que, dès demain, il n'y aura plus de séance d'aucun des conseils.

— On examinait scrupuleusement ce soir aux barrières ceux qui rentroient dans Paris.

— La lettre suivante a été lue ce soir à tous les théâtres de Paris.

Le ministre de la police à tous les Français.

« Les conseils étoient réunis à Saint-Cloud pour délibérer sur les intérêts de la république & de la liberté, lorsque le général Buonaparte étant entré au conseil des cinq-cents pour dénoncer des manœuvres contre-révolutionnaires, a failli périr victime d'un assassinat.

» Le génie de la république a sauvé ce général; il revient avec son escorte. le corps législatif a pris toutes les mesures qui peuvent assurer le triomphe & la gloire de la république ».

— On ajoute le passage suivant à ce que nous avons déjà rapporté du discours de Buonaparte à Bottot :

« Cet état de choses ne peut durer. Avant trois ans, il nous meneroit au despotisme. Mais nous voulons la république, la république assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile & de la tolérance politique. Avec une bonne administration, tous les individus oublieront les

factions d
Français.
la patrie
entendre
ennemis
travaux &
patriotes
républic

— Un
de la ma
du vice-
de guerre
barade,
cisé d'av
Juillet.

— Les
parties de
de Luxer

Séances

— La scé
salle de P

Gaudin
pense qu
que le co
que lui de
patrie de
rétablir la
au 50 pra
nationale
la liberté
événemen
les servile
Jamais
le royalis
à toute la
la hache
& de rend

Je dem
chargée d
situation
seront fai
délibérati

Le prés
Debre
titution d
Un mo
Plusieurs

Plusieu
couvre; le
jures; il s
pour souff
ques facti
opprimer
voix.

Grandu
fera, il fa
menaçant

L'orateu

factious dont on les fit membres, pour leur permettre d'être Français. Il est tems enfin que l'on rende aux défenseurs de la patrie la confiance à laquelle ils ont tant de droits. A entendre quelques factieux, bientôt nous serions tous des ennemis de la république, nous qui l'avons affermie par nos travaux & notre courage. Nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les braves qui sont mutilés au service de la république.

— Un conseil de guerre spécial, convoqué par le ministre de la marine, s'est assemblé aujourd'hui, sous la présidence du vice-amiral Thévenard, dans la salle du premier conseil de guerre de la 17^e. division, & a acquitté le citoyen Dalbarade, commandant des armes du port de l'Orient, accusé d'avoir contribué à l'incendie du vaisseau *le Quatorze Juillet*.

— Les otages enlevés dans le Rhingau & dans d'autres parties de la rive droite du Rhin, & détenus dans la forteresse de Luxembourg, ont été mis en liberté.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances extraordinaires des deux conseils, tenues à Saint-Cloud, le 19 brumaire.

— La séance s'ouvre à deux heures à Saint-Cloud, dans la salle de l'Orangerie, par la lecture du procès-verbal.

Gaudin obtient la parole pour une motion d'ordre. Il pense qu'un danger imminent a pu seul dicter la mesure que le conseil des anciens a prise hier en usant du droit que lui donne l'article 102 de la constitution, pour sauver la patrie des périls que les factieux lui préparaient, & pour rétablir la paix intérieure. Reportons-nous, dit l'orateur, au 30 prairial; nous avions voulu arracher la représentation nationale aux usurpations du directoire exécutif; & rendre la liberté au peuple; mais depuis, de combien de sinistres événemens n'avons-nous pas été, ou les tristes témoins, ou les serviles acteurs?

Jamais la représentation nationale n'a été plus menacée; le royalisme conspire hautement; les démagogues se livrent à toute la fureur de leurs passions délirantes; ils promettent la hache sur toutes les têtes. Il est tems de sauver la patrie & de rendre au peuple tous ses droits.

Je demande qu'une commission de sept membres soit chargée de nous faire, séance tenante, un rapport sur la situation de la république; que toutes les propositions qui seront faites soient renvoyées à cette commission, et toutes délibérations suspendues jusqu'à ce qu'elle ait été entendue.

Le président annonce que la parole est à Grandmaison.

Delbrel: Je demande avant tout le serment à la constitution de l'an 3.

Un mouvement très-vif se manifeste dans l'assemblée. Plusieurs membres se levent en agitant leurs toques.

Plusieurs orateurs se disputent la parole. Le président se couvre; le tumulte augmente; le président est accablé d'injures; il s'écrie qu'il sent trop bien la dignité de sa place, pour souffrir plus long-tems les menaces insolentes de quelques factieux, qui ne veulent usurper la tribune que pour opprimer l'assemblée et la patrie. — Le bruit étouffe sa voix.

Grandmaison obtient la parole. Avant de savoir ce qu'on fera, il faut, dit-il, savoir ce qu'on a fait; quels dangers menacent la république.

L'orateur demande que des renseignemens soient de-

mandés au conseil des anciens. Il appuie la proposition de Delbrel. Il veut qu'on jure fidélité à la république et à la constitution. Ne peut-on pas vouloir une république comme à Venise, comme en Amérique; ou même dire que l'Angleterre est aussi une république? Le peuple, après tant de sacrifices, ne souffrira pas qu'on lui arrache le fruit de ses travaux.

Aux voix le serment, crie-t-on!

La proposition est adoptée.

Tous les membres se levent en criant: *Vive la république!*

On demande un message aux anciens, pour lui annoncer que le conseil est constitué. — Après, après, crie-t-on!

L'appel nominal est fait, & le serment prêté individuellement par tous les membres.

Lorsqu'on nomme Roberjot, le président se leve, & dit: « Que le sang des ministres plénipotentiaires français, assassinés à Rastadt, retombe sur la maison d'Autriche. »

Vivent la république et la constitution de l'an 3, s'écrient tous les membres en se levant & en agitant leurs toques.

Après l'appel nominal, le conseil reçoit un message de celui des anciens, qui lui annonce qu'il est constitué en majorité.

Le conseil arrête qu'un pareil message sera envoyé à celui des anciens.

Crochon demande qu'il soit aussi fait une déclaration, pour annoncer aux Français que le conseil est réuni au lieu qui lui a été indiqué par le décret rendu hier par le conseil des anciens. Cette proposition est adoptée avec un amendement, portant que la déclaration fera mention du serment prêté au commencement de la séance.

Par un autre message, le conseil des anciens transmet la lettre suivante:

Lettre du citoyen Barras, membre du directoire exécutif, au président du conseil des anciens.

Citoyen président, engagé dans les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager la première magistrature de l'état que pour la soutenir dans ses périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, & pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne pouvoient leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs vertus héroïques & toujours touché de leurs besoins.

La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le corps législatif et le décret de la représentation nationale, m'ont convaincu que, quel que soit le poste où l'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, & les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen, heureux, après tant d'orages, de remettre entiers & plus respectables que jamais les destins de la république dont j'ai partagé le dépôt.

Signé, BARRAS.

La mention au procès-verbal, crie-t-on.

D'autres voix demandent si c'est-là une démission en forme.

Les uns veulent qu'on procède ce soir au remplacement de Barras; d'autres qu'on n'y procède que demain.

Grandmaison vouloit qu'on demandât des éclaircissemens sur les causes qui ont fait transférer le corps législatif à St-Cloud.

Buonaparte instruit des incertitudes de quelques députés, & des craintes qu'on affecte de leur inspirer, se présente pour donner les éclaircissemens demandés. Il est précédé de quelques grenadiers du corps législatif, sans armes. Aussitôt des cris s'élevèrent : *A bas le dictateur ! hors de la loi Buonaparte.*

Buonaparte se retire aussitôt. Le tumulte est tel dans l'assemblée qu'une foule de membres s'écrient : qu'on ne peut plus délibérer ; qu'il n'y a plus de corps législatif, puis-que les hommes sages & impartiaux ne peuvent parvenir à faire entendre leur voix, & que les conjurés étouffent les réclamations des sincères amis de la république.

Des députés, parmi lesquels on a remarqué Aréna, s'étoient avancés vers Buonaparte, le poignard & le pistolet à la main, en criant : *Tue ! tue !* Les grenadiers l'entourent aussitôt & lui font une barrière de leurs corps. L'agitation est au comble dans l'assemblée ; & les menaces & les injures se multiplient également autour de Lucien Buonaparte qui présidoit. Il reste long-tems couvert & calme ; & voyant enfin qu'on en veut aussi à sa vie, il déclare qu'il donne sa démission, & qu'il ne présidera pas plus long-tems des hommes qui mettent des poignards à la place des loix.

Chazal le remplace au fauteuil & est bientôt en butte aux mêmes provocations.

Buonaparte instruit des dangers que court son frere, envoie le général Mural à la tête de quelques grenadiers pour le retirer hors du conseil. Lucien en sort, & va instruire les troupes réunies dans la cour du château des périls auxquels il vient d'échapper. Les soldats manifestent leur indignation & leur joie par les cris : *à bas les factieux ! vive la république ! vive Buonaparte !*

Cependant Buonaparte & son frere étoient dans la cour au milieu des troupes & de l'état-major, donnant des ordres pour prévenir l'effet des mesures violentes qu'annonçoient les meneurs des 500, voyant que ceux-ci ne mettoient aucun terme à leur fureurs, Buonaparte, en exécution d'une résolution des anciens, fait inviter les membres raisonnables des 500 à se séparer des conjurés & à se retirer. Aussitôt les factieux se voient réduits à un très-petit nombre, & sont cernés de toutes parts, & forcés de se dissoudre pour ne pas s'exposer à la vengeance des soldats indignés qu'ont eût voulu attenter à la vie du général qui les a toujours menés à la victoire.

Talot avoit demandé qu'on déclarât inconstitutionnel le décret d'hier, qui mettoit sous l'autorité de Buonaparte la garde du corps législatif, et qu'on remit à cette garde les postes qui entouraient le conseil.

Cependant Buonaparte s'étoit deux fois présenté au conseil des anciens ; il y avoit déclaré qu'on avoit voulu attenter à ses jours dans le sein même du conseil des cinq-cents ; que des pistolets avoient été dirigés contre lui ; & qu'au reste ce n'étoit là que la suite d'une conspiration connue depuis plusieurs jours, & dont le but étoit d'anéantir la république & de massacrer la partie la plus saine des représentans. Il a

annoncé qu'on lui avoit fait des ouvertures, tendantes au renversement de la constitution ; que même des émissaires étoient déjà en mouvement dans Paris pour exciter un bouleversement général, & que c'étoit à la sagesse du conseil des anciens à tout prévenir par des mesures fermes & vigoureuses. Il a rappelé que s'il avoit eu les projets d'usurpations que lui supposoient ses assassins, il n'auroit pas attendu aujourd'hui pour les réaliser : que déjà la constitution avoit été indignement violée à trois fameuses époques, au 18 fructidor, au 22 floréal, au 30 prairial, & qu'elle ne pouvoit plus offrir aucune garantie aux citoyens ; qu'au reste, il remettroit les pouvoirs qui lui étoient confiés aussitôt que la patrie seroit hors de péril, & que la liberté & la république seroient consolidées. Il n'a pas dissimulé que si des orateurs, payés par l'étranger, parloient de le mettre hors de la loi, il en appelleroit à ses freres d'armes qui n'avoient pas avec lui affronté tant de périls pour tomber victimes de quelques vils saltimbanques se prétendant plus patriotes que ceux qui avoient arrosé de leur sang plusieurs parties du globe.

Dalphonse vouloit aussi qu'on renouvelât le serment de fidélité à la constitution de l'an 5.

Cernudet a répondu qu'il étoit attaché aux principes de la constitution ; mais qu'il n'approuvoit pas les abus qu'on en avoit fait jusqu'au 18 fructidor & 22 floréal. Il a voté un message au conseil des 500, pour lui demander s'il vouloit présenter, dans la journée, les moyens de sauver la république.

Fargues a déclaré que Buonaparte venoit de le faire appeler pour lui annoncer qu'en entrant au conseil des cinq-cents, on s'étoit porté sur lui avec des poignards.

C'est Aréna, s'est écrié Courtois.

Le conseil des anciens, après un comité secret, & une discussion dont nous donnerons les détails, a arrêté que le corps législatif étoit suspendu jusqu'au 1^{er} nivôse, où il se réuniroit de nouveau à Paris ; que jusques-là le gouvernement seroit confié à une commission exécutive de trois membres, & à une commission législative de vingt-cinq membres.

Le même conseil s'est ensuite ajourné à ce soir neuf heures, pour choisir les membres de l'une & de l'autre de ces commissions.

Dans le courant de la séance, les anciens avoient reçu du secrétaire-général Lagarde une lettre portant qu'il ne savoit quelle marche tenir pour la promulgation des décrets, attendu que, sur les cinq membres du directoire, quatre avoient donné leur démission, & que le cinquième (Sieyes) s'étoit réuni pour sa sûreté au quartier-général.

Le bruit s'est répandu, vers huit heures, qu'un député avoit été arrêté avec le pistolet dont il avoit cherché à frapper Buonaparte.

Bourse du 19 brumaire.

Rente provis., 6 fr. 50 c. — Tiers consol., 14 fr. 58 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 97 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 100 c. — Bons d'arrérage, 84 fr. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.